

SEANCE DU 09 JUIN 2016

L'an deux mille seize le neuf juin à dix huit heures, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Jean-Claude SAVIGNAC, Christopher BALDWIN, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS.

Excusés : Bernard BOUYSSIERE (pouvoir à M. FABRE), Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Frédéric SEMPER (pouvoir à Mme CROS), Aurélien GARRIGUES.

Convocation du 02 juin 2016.

Ordre du jour :

I-Jurés d'assises 2017 avec la Mairie de Varen :

Afin d'établir la liste préparatoire pour la constitution du jury d'assises 2017, il convient de désigner 3 personnes par tirage au sort sur les listes électorales.

Par arrêté préfectoral du 3 avril 2015, notre commune est regroupée avec la commune de Varen.

Un adjoint au Maire et M. André MASSAT, Maire de Varen sont présents pour procéder au tirage au sort sur les listes électorales des 2 communes.

Les personnes suivantes sont désignées :

-MARCIE Anne-Marie épouse SERIEYS (Commune de Varen)

-VALETTE Sylvain (Commune de Laguépie)

-ALLEAS Françoise (Commune de Varen).

II-Vote du compte rendu de la séance du 19 mai 2016 :

Bien que M. POUX n'ait pas encore obtenu son permis de construire pour le garage à Bacou, M. SAVIGNAC trouve anormal que quelqu'un fasse construire et sollicite le permis de construire après les travaux.

Mme IGLESIAS demande une modification dans le compte rendu de la séance précédente au paragraphe V-6 : « Les résidents de la Maison de Retraite pourraient tenir des permanences dans les boutiques éphémères. » La phrase suivante est supprimée.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

III-Taxe d'urbanisme : remise de pénalités et de majorations :

Mme le Maire donne lecture du courrier adressé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

En application de l'article L 251A du Livre des procédures fiscales, modifié par la loi 2000-1208 2000-12-13 art 202 du 14 décembre 2000, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales au profit desquelles sont perçus les taxes et versements visés aux articles 1585 A, 1599-0 B, 1599 B, 1599 octies et 1273 octies du code général des impôts (dont la Taxe d'urbanisme) peuvent accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de leur paiement à la date d'exigibilité ; la remise étant subordonnée au paiement intégral de ces taxes.

La DGFIP nous transmet la demande de remise gracieuse des pénalités formulée par M. et Mme MIQUEL. Le montant de la taxe d'urbanisme a été intégralement payé par les redevables pour un total de 1 065,70 €. Les pénalités et majorations, objet de la demande de remise, s'élèvent à 123,30 €. Les motifs invoqués sont les suivants : difficultés financières et délais respectés. Le comptable de la DGFIP propose un avis favorable pour la remise de la totalité des pénalités.

Il appartient au Conseil Municipal de statuer sur cette demande de remise de pénalités.

Après exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette demande de remise gracieuse de pénalités.

Délibération reçue à la Préfecture le

IV-Questions diverses :

IV-1-Mise en place d'une borne pour véhicules électriques :

Si la commune décide de mettre en place une borne de recharge pour les véhicules électriques, nous pouvons bénéficier d'une subvention dans le cadre du TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Mme LEGRAND est défavorable à ce projet, il n'y a pas de véhicules électriques sur la commune, l'installation d'une borne coûte cher et ces bornes ont une durée de vie limitée. Nous n'avons pas assez de recul pour connaître l'évolution de ce système sur le long terme. De plus, ces véhicules sont chers à l'achat et il faut changer la batterie tous les 5 ans.

Mme IGLESIAS fait remarquer que c'est la même chose que le photovoltaïque, c'était avantageux au départ mais plus maintenant, le crédit d'impôts a été supprimé. Mme le Maire regrette qu'en France nous n'ayons pas une véritable politique sur les énergies renouvelables.

Mme LEGRAND estime que les bornes et les véhicules électriques sont justifiés en ville mais sont sans intérêt en zone rurale. Mme le Maire fait remarquer que c'est justement en zone rurale que nous avons le plus de besoins, par exemple il n'y a plus de car pour aller à Montauban. Pour Mme LEGRAND, il s'agit d'un lobbying, on crée des besoins là où ils n'existent pas.

Mme le Maire et M. FABRE (+ pouvoir de M. BOUYSSIERE) votent pour ce projet, MM. SAVIGNAC et BALDWIN s'abstiennent, les membres du Conseil Municipal à la majorité des présents votent contre.

IV-2-Voirie communale :

Nous allons réaliser le plateau ralentisseur, la route de Lez et la route qui passe devant chez Grandit et qui sort chez Clément (rue des Rosiers et chemin des Peyrades). Les fossés sont déjà faits. M. HEIDERICH à Lez s'est plaint car l'eau stagne dans le fossé devant chez lui.

Le plateau ralentisseur est décalé vers les ateliers, il partira du platane et se terminera au croisement avec la rue de Clair Vallon. La vitesse sera limitée à 30 Km/h au niveau de la RAGT pour mettre tout le centre du village en zone 30, les piétons seront prioritaires.

Mme IGLESIAS rappelle que le croisement à l'angle de la maison Jouve est dangereux. Mme CROS demande s'il est possible de faire tailler la haie à cet endroit.

Les tables et bancs du bord du Viaur ont été temporairement installés sur la place du Foirail, Mme LEGRAND trouve que c'est très agréable. Mme CROS approuve, cela pourrait faire partie des aménagements futurs. M. HEBRARD signale que l'été personne n'ira s'asseoir là en plein soleil.

L'aire de service de camping car est mal signalée, Mme CROS indique qu'il faudrait juste mettre le panneau signalétique plus haut.

IV-3-Réunions diverses :

-L'assemblée générale de Sol'Handi aura lieu à Verfeil le 21 juin.

-Le comité de pilotage du site Natura 2000 (vallée de l'Aveyron) est prévu à Najac le 21 juin à 10 heures.

-Le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) organise son assemblée générale le 16 juin à Saint Antonin.

-L'assemblée générale des Jardins des Gorges de l'Aveyron a lieu demain 10 juin, M. SAVIGNAC y assistera.

IV-4-Orange :

Orange a réalisé un diagnostic de toutes nos lignes téléphoniques. Nous avons reçue la proposition, il s'avère que ce n'est pas Orange France Telecom mais Orange Business Services. Ils nous proposent une baisse de 7,5%, un avoir de 360 € mais une prolongation de contrat de 36 mois, or le contrat actuel arrive à échéance dans 9 mois.

IV-5-Towercast :

Le responsable de Towercast est venu à la mairie ce matin. Ils avaient un projet d'installation d'antenne au lieu-dit Fontaine de Ginestous, ils souhaitent maintenant l'installer ailleurs car le terrain ne leur convient plus.

Les antennes télés sont amenées à disparaître, à l'avenir tout va passer par internet.

IV-6-Dotations de l'Etat :

M. MAGES demande si la dotation va augmenter suite à l'annonce du Président de la République. Mme le Maire l'informe que rien n'est fait. La DSR (Dotation de Solidarité Rurale) a augmenté de 31 000 à 33 000 € mais en même temps la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) a chuté de 6 000 à 400 € cette année.

IV-7-Divers :

-Mme IGLESIAS souhaite savoir qui a été recruté en emploi aidé.

Mme le Maire et M. FABRE ont retenu la candidature de Kévin BASTIDE.

Il est encore trop tôt pour se faire une idée de la qualité de son travail ; la semaine prochaine, il commencera à l'école avec Mme VALETTE.

-Mme IGLESIAS signale qu'il y a de l'herbe au milieu de la route sur le chemin des Peyrades.

-Mme CROS demande où en sont les travaux au Foirail.

Mme le Maire doit se rendre au Conseil Départemental lundi, elle va se renseigner car nous avons plusieurs dossiers de demande de subventions en attente (Foirail, école...).

Elle sera accompagnée de Mme Monique FERRERO, conseillère départementale. Elles doivent rencontrer Mme PRUNE afin d'établir un contrat d'équipement qui regrouperait tous les projets que nous avons en cours.

Par exemple, pour une subvention de 60 000 €, un tiers serait versé à la Commune dès la signature du contrat. Les deux autres tiers seraient versés au fur et à mesure de l'avancée des travaux. Si nous ne réalisons pas la totalité du programme, le dernier tiers serait revu à la baisse.

Nous pouvons aussi étaler les travaux jusqu'à la fin du mandat.

-M. SAVIGNAC aimerait savoir si la mairie a reçu le devis pour le piégeage des pigeons. Nous n'avons plus eu de nouvelles de la société et de son représentant.

M. SAVIGNAC n'est pas étonné, il faut être agréé pour le piégeage, s'ils n'ont pas envoyé de devis, c'est qu'ils ne doivent pas avoir l'agrément nécessaire. Le pigeon est considéré comme gibier, il faut un permis de chasse.

-Dans le cadre de la restauration écologique du Viaur, des travaux vont commencer en septembre sur la passe à poissons de Saint Martin. Quant au seuil des Arènes, Mme le Maire signale que les travaux sont encore à l'étude car cela nécessite des vérifications à l'étiage.

Séance levée à 19 heures 45.